

***Certificat attestant que Bartheleми Delfour ne pourra se présenter devant le conseil de révision.***

*C'est en 1798 qu'est mise en place la conscription. Une loi votée fin 1804 précise que tous les jeunes Français âgés de 20 ans doivent se présenter devant le conseil de révision. Seuls étaient retenus les jeunes mesurant plus de 1 m 54 et de bonne constitution. Les réformés étaient nombreux soit parce qu'ils n'avaient pas la taille requise ou parce que malgré leur jeune âge ils étaient déjà diminués physiquement. Toute absence devant le conseil de révision doit être justifiée pour éviter d'être considéré comme déserteur.*

***Rapport médical***

*Nous Jacques François Dellac Maître en chirurgie Domicilié à Alet Chirurgien de L'hospice de Cette Commune Soussigné Nous Etant transporté d'après la Requisition qui nous en a été faite par M. le Maire de cette Commune au hameau des aloys faisant partie de la dite Commune D'alet, à l'effet d'y visiter Le Nommé Delfour Barthélémy faisant partie du Recrutement ayant tiré le N° 117 de sa Classe Et Lui faire notre Rapport, sur l'état dudit Delfour pour savoir s'il était susceptible d'être transporté demain à Limoux pour y être examiné par le Conseil de Révision; ou Etant aurions trouvé Ledit Delfour Barthélémy dans son lit, avec les symptômes suivants, pouls fébrile et paresseux, La langue extrêmement aride et légèrement enduite d'une Salive noirâtre et très rude, les dents plombées, des yeux ternes Et Chassieux, avec des borborismes Dans le Canal intestinal avons observé de plus une grosse tumeur à la partie inférieure de la joue gauche Sur l'angle Extérieur de Gauche de la mâchoire inférieure, Se propageant jusque à la partie Supérieure du Col; nous jugeons que tous Ces Symptômes Reunis Constituent une fièvre atoxique épidémique qui règne dans ce canton depuis quelque temps qui est vers son quinzième jour Et nous estimons que le malade ne peut être transporté Des aloys à Limoux Sans Estre Exposé à aggraver de Beaucoup Sa maladie Et peut être même En suite D'en perdre la vie*

*Tel est notre Rapport que nous avons Rédigé Selon nos Lumières et Conscience aux aloys, le 19° 9 bre quatre heures du soir 1818*

***Signé Dellac***

*Nous maire de la ville d'Alet Nous ayant été fait la demande d'un certificat comme Delfour Barthélémy du hameau des aloïs dépendant de Notre Commune ne pouvait se Rendre au Conseil de Révision pour Cause de Maladie et attendu que les aloïs sont à deux heures du chef lieu de la commune, que d'ailleurs la connaissance des maladies n'est pas de notre compétence aurions requis le Sr Dellac Chirurgien de notre hospice à L'effet de se transporter sur le lieu, visiter le malade et faire son rapport ce qu'il a fait et que nous renvoyons au conseil de Révision pour servir et valoir ce qu'il appartiendra*

*à Alet le 20 novembre 1818*

***signé Bourgéс maire***